



COMMUNE DE VILLEBAROU

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU  
DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 17

Le 25 mars 2024, à compter de 18 h 30, le conseil municipal, sur convocation adressée par le maire le 12 mars 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe Masson, Maire, préside la séance.

Présents : MASSON Philippe, BUCCELLI Laurence, CREUZET Mario, LE PALABE Katia, BARRÉ Philippe, BUREAU Marc, VESIN Martine, MESRINE Christine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, ÉPIAIS Christine, JEANNEAU Patricia, PAJOT Nadia, PIGNON Bruno, CARDET Marcel

Excusés : BIGOT Thierry, RICTER Violette

Pouvoirs : BIGOT Thierry à MESRINE Christine  
RICTER Violette à PINTO DOS SANTOS Fatima

Secrétaire de séance : PIGNON Bruno

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**DL-2024-28 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Installation classée pour la protection de l'environnement - Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une plateforme de préparation de déchets de haut PCI au sein du centre de tri-transfert de Fossé/SUEZ RV CENTRE-OUEST**

Accusé de réception en préfecture  
041-214102766-20240325-DL-2024-28-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

**DL-2024-28 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Installation classée pour la protection de l'environnement - Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une plateforme de préparation de déchets de haut PCI au sein du centre de tri-transfert de Fossé/SUEZ RV CENTRE-OUEST**

Un dossier de demande d'enregistrement a été déposé en Préfecture du Loir-et-Cher par la société SUEZ RV CENTRE-OUEST en vue de créer une plateforme de transformation des déchets de haut Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) au sein de son centre de tri-transfert à Fossé.  
Ces activités figurant dans la nomenclature annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement, la demande est soumise à autorisation et doit faire l'objet d'une enquête publique réglementaire eu égard aux incidences éventuelles sur l'environnement.

Vu l'arrêté n°41-2024-01-25-00003 du Préfet de Loir-et-Cher portant ouverture pour la période du 26 février à 9h au 29 mars 2024 à 12h d'une enquête publique unique relative à cette demande d'autorisation environnementale formulée par la société SUEZ RV CENTRE OUEST pour son projet de création d'une plateforme de préparation de déchets de haut PCI au centre de tri-transfert de Fossé,

Considérant que les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être source au titre desquelles figure Villebarou, sont appelées par ce même arrêté à émettre un avis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre sur le dossier de demande d'autorisation relative à la création d'une plateforme de transformation des déchets de haut PCI au sein du centre de tri-transfert à Fossé présenté par la société SUEZ RV CENTRE-OUEST, un avis défavorable en raison du manque de transparence sur les volumes de matière qui y seront retraités et sur le transit que cette nouvelle plateforme va générer.

Charge Monsieur le Maire de faire part de cet avis défavorable à Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait conforme, à Villebarou les jours, mois et ans susdits,

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

**28 MARS 2024**

Le/la secrétaire de séance,

Le Maire,

Bruno PIGNON

Philippe MASSON



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par le site internet « Télérecours citoyens » à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture  
041-214102766-20240325-DL-2024-28-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024